Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

CONSORTIUM CONSTITUE DE :

SOLIDAR SUISSE REPRESENTATION AU BURKINA FASO
CHEF DE FILE [avec ses quatre (4) partenaires de mise en œuvre sans les frais de son Siège]
01 BP 2057 Ouagadougou-BURKINA FASO
Tél. : +226 25 37 69 45
E-mail : solidar@solidarburkina.bf/Site : www.solidarburkina.bf

EDUCO
MEMBRE [avec ses quatre (4) partenaires de mise en œuvre et ses neuf (9) sous exécutants d'activités]
BP 3029 Ouagadougou 01-BURKINA FASO
Tel : + 226 24 55 44 76
E-mail : ollo.pale@educo.org

AFLATOUN International
MEMBRE (que son partenaire de mise en œuvre sans ses frais de siège)
06 BP 9341 Ouagadougou 06- Burkina Faso
Email : cceb.bf@fasonet.bf
Tel : 00226 25 36 61 92

----------oooooooooo---------

AUDIT FINANCIER EXTERNE DU 01/05/2021 AU 31/12/2021 DU PROJET « PROMOTION DE L'ACCES DES FILLES A UN SYSTEME EDUCATIF ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITE (PROMESSE FP) » SOUS ACTIVITE 4000004297

-Financement Etat néerlandais, en la personne du Ministre des Affaires Etrangères via l'Ambassade Royale des Pays Bas au Burkina Faso-

-Lettre de recommandations-

(Version finale)

Mars 2022

NIZA SARL

RC : 2005M246
IFU : 00005982H
RNI / OUAGA I

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

1619 Av Dr Kwame Nkrumah
Secteur 9
Section AX - Lot 07

Tél. : (226) 25 31 42 48
Fax : (226) 25 31 78 92

E-mail :
niza@fasonet.bf
niza@cabinetniza.bf

Cpte BOA Siège :
01289830016

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

Ouagadougou, le 31/03/2022

N/R : 036/2022/CD/PS/NC/DW

Monsieur Dieudonné R. ZAONGO
Représentant Pays/Chef de file du
Consortium PROMESSE FP

01 BP 2057 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Monsieur le Représentant Pays/Chef de file,

1. Dans le cadre de la mission d'audit des comptes du 01/05/2021 au 31/12/2021, première période d'exécution du projet de promotion de l'accès des filles à un système éducatif et de formation professionnelle de qualité (PROMESSE FP) sous activité 4000004297, co-exécuté par SOLIDAR Suisse (Chef de file), EDUCO et AFLATOUN International (Membres) que vous avez bien voulu nous confier par contrat en date du 14/02/2022 et à la suite de notre lettre de mission, nous avons examiné la structure du système de contrôle interne mise en place par les membres du Consortium et ou les tiers dépendant d'eux dans le cadre de son exécution, de façon à définir le champ de vérification des comptes qui nous permettrait d'exprimer une opinion sur les états financiers.

Au cours de notre évaluation du système de contrôle interne, nous avons eu des entretiens et échanges avec la Responsable Finances de SOLODAR Suisse, Chef de file du Consortium et la Comptable du projet. Cette évaluation nous a permis d'avoir des informations sur le système d'organisation comptable et sur les procédures appliquées dans le cadre de la gestion comptable et financière du PROMESSE FP.

La présente lettre de recommandations résume nos conclusions et recommandations. Les recommandations sont toutes dans une urgence de mise en œuvre.

Cabinet NIZA
01 BP 2768 Ouagadougou 01
Burkina Faso

Cabinet D'expertise Comptable
NIZA
01 BP 2768 Ouagadougou 01
Tel 25 31 42 48 Fax 25 31 78 92
Burkina Faso

NIZA SARL
RC : 2005M246
IFU : 00005982H
RNI / OUAGA I

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

1619 Av Dr Kwame Nkrumah
Secteur 9
Section AX - Lot 07

Tél. : (226) 25 31 42 48
Fax : (226) 25 31 78 92

E-mail :
niza@fasonet.bf
niza@cabinetniza.bf

Cpte BOA Siège :
01289830016

I. ETAT DE MISE ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

2. Non lieu s'agissant du premier audit du PROMESSE.

II. EVALUATION DU SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE PROPREMENT DITE

i) Travaux effectues

3. Nous avons pris connaissance des principes de fonctionnement de SOLIDAR Suisse, du membre EDUCO et des tiers dépendant d'eux à travers d'une part les entretiens que nous avons eu et d'autre part, à travers l'exploitation des documents ci-après :

- convention du 07/06/2021 entre le Ministre des Affaires étrangères de l'Etat néerlandais via l'Ambassade Royale des pays Bas au Burkina Faso à Ouagadougou et SOLIDAR Suisse, signée par le Chargé d'Affaires de l'Ambassade Royale des Pays Bas à Ouagadougou ;

- convention de collaboration entre SOLIDAR Suisse, EDUCO et AFLATOUN International du 01/05/2021 ;

- accords de projet du 01/07/2021 signés entre SOLIDAR Suisse et ses partenaires de mise en œuvre (ARFA, UFC-Dori, OCADES Caritas SED de Ouahigouya et de Kaya) :

- protocole d'accord signé entre SOLIDAR Suisse, l'Association pour la Recherche et la Formation en Agro-Ecologie (ARFA) et la Direction Régionale de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entreprenariat et de l'Emploi de l'Est ;

- conventions de collaboration :
  - du 15/10/2021 signées entre EDUCO et l'Association TABITAL-LOBAL, EDUCO et APIJ/CN et entre EDUCO et CRUS ;
  - des 01/10/2021 et 15/10/2021 signé respectivement entre l'Association TIN TUA et EDUCO ;

- accord de projet du 01/07/2021 signé entre SOLIDAR Suisse et le CCEB par délégation de AFLATOUN International ;

- budgets détaillés 2021 à 2024 ;

- manuel de procédures administratives, financières et comptables de SOLIDAR Suisse ;

- manuel de procédures du CCEB-BF ;

- document de présentation du CCEB-BF ;

- statuts et règlements du CCEB-BF ;

- rapport semestriel SOLIDAR Suisse (1er mai -31 décembre 2021) ;

- rapport annuel (mai - décembre 2021) d'EDUCO ? ;
- rapport de juillet à décembre 2021 du CCEB-BF ;
- rapports d'activités trimestriels établis par les tiers de SOLIDAR Suisse et de EDUCO ;
- listes des biens acquis durant la période sous revue ;
- états financiers de la période sous revue.

4. Nous avons en outre contrôlé et vérifié :

- la qualité et la fiabilité du système d'information et de reporting ;
- l'imputation des pièces justificatives ;
- l'exhaustivité des opérations ;
- l'existence éventuelle de cumul de fonctions incompatibles ;
- la permanence des méthodes.
- la mise en place d'un système d'enregistrement des heures par l'administration du projet et leurs concordances aux données comptables ;
- la tenue conformément aux procédures applicables des dossiers, comptes et écritures nécessaires ;
- la traduction fidèle des différentes opérations engagées ;
- la régularité et la sincérité des enregistrements comptables.

ii) Constats et observations

5. L'évaluation du SCI en vigueur durant la période sous revue appelle de notre part les observations et recommandations ci-après.

Il sied de :

- *rappeler que le membre du Consortium, AFLATOUN International ainsi que les dépenses faites par SOLIDAR Zurich n'ont pas été concernés par le présent audit ;*
- *et de noter :*

**qu'après évaluation par la RBF SOLIDAR Suisse, il a été prévu que chaque partenaire de mise en œuvre de SOLIDAR Suisse ainsi que celui de AFLATOUN International* sous sa

gestion utilise son manuel et ses outils pour la gestion du projet et ceux de EDUCO les principes de EDUCO mais cela a entrainé que la gestion soit partie dans tous les sens. Aussi il sied un recadrage et l'assurance de contrôles périodiques préalables par le Chef de fil avant les travaux devant conduire à l'attestation de contrôle global et aussi pour une meilleure gestion globale du projet ;
**que le Chef de file et le membre EDUCO ont contractualisé avec leurs partenaires de mise en œuvre prévoyant des sanctions en cas de manquements mais non appliqués, les manquements n'étant pas connus…*

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
A) SOLIDAR Suisse, Chef de file du Consortium				
RAS.				
Partenaires de mise en œuvre de SOLIDAR Suisse				
A.1) Association pour la Recherche et la formation en Agro-Ecologie (ARFA)				
5.1. Le personnel est rémunéré mensuellement sur la base de trois (3) activités. Chacun percevant par activité moins de 50 000 F CFA donc exempt de retenue. Mais la sommation de la rémunération des trois (3) activités de moins de 50 000 F CFA chacune dépasse donc les 50 000 F CFA et est donc soumise à retenue mais non effective.	• Non-respect de la législation en vigueur au Burkina Faso. • Pénalités en cas de contrôles des services des impôts.	Opérer la retenue à la source sur toute prestation dont le cumul est supérieur ou égale de 50 000 F CFA.	*Nous prenons acte et diligence sera faite pour la mise en œuvre de la recommandation.*	• Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet • Prochaines rémunérations
5.2. Certains chèques ont été émis pour des dépenses en espèces sans passer par une caisse ou un compte de tiers. Exemples des pièces de banque n° : • 20 de 452 000 F CFA, prise en charge des participants et location de salle pour la formation en aviculture amélioré et en embauche ovine ; • 3 de 300 000 F CFA, indemnité du mois de juillet du Coordonnateur, du Chargé de projet et des deux Animateurs mais chèque émis au nom du Chargé de projet ; • 12 de 100 000 F CFA, prise en charge du comité [composé de quatre (4) personnes] de sélection des jeunes pour la formation en activité agro-	Non respect de postulat comptable.	Approvisionner la caisse en bonne et due forme avant de ressortir l'argent pour la personne en charge de l'activité ou répondant des autres ou libeller les chèques directement aux noms des personnes en charge de l'activité ou répondant des autres contre leurs comptes de tiers.	• *Le montant 452 000 F CFA dépasse le plafond de notre caisse. Notre manuel de procédures comptables plafonne la caisse à 100 000 F CFA, donc faire passer l'opération par la caisse n'est pas possible. Par contre, nous pouvons passer par un compte de tiers pour ce type d'opération.* • *Pour les indemnités et la prise en charge des membres du comité, nous prenons acte de la recommandation et nous allons en tenir compte à partir de mars 2022.* ***<u>NIZA</u> : quand bien même l'approvisionnement caisse est***	• ∗ Coordonnateur général ∗ Chargé de suivi des activités/Chargé de projet ∗ Personne en charge de la tenue de la comptabilité • A l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
pastoral mais chèque émis au nom d'un assistanat suivi-Evaluation ; • 14 de 100 000 F CFA prise en charge du comité [composé de quatre (4) personnes] lors de l'entretient oral avec les candidats mais chèque émis au nom du Chargé de projet.			***plafonné, il est autorisé de faire des approvisionnements spécifiques assortis de budget pour les activités qui dépassent le plafond.***	
A.2) Union Fraternelle des Croyants de Dori (UFC-Dori)				
5.3. La caisse du projet a été préfinancée par la caisse de l'UFC-Dori le 15/10/2021 pour 285 000 F CFA alors que le projet disposait de fonds en banque. De plus, par la suite le remboursement a été de 250 000 F CFA au lieu de 285 000 F CFA (pièce de caisse n°8) et sans mémo explicatif.	Perte de temps dans les contrôles.	Joindre des mémos explicatifs aux justificatifs le nécessitant.	*Nous avons effectué ce préfinancement parce que nous n'étions pas en possession du chéquier lors du démarrage des activités.* *Le chèque de remboursement a été fait avec un montant de 250 000 F CFA au lieu de 285 000 F CFA par omission de notre part.*	• Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet • Prochaines opérations le nécessitant
5.4. Une facture mal sommée par le fournisseur a été réglée telle, 50 000 F CFA au lieu de 44 500 F CFA, soit 5 500 F CFA de plus dans les dépenses (pièce de caisse n°22).	Surestimation des dépenses, à déduire en An 2.	Enregistrer les dépenses à leur juste valeur.	*Nous prenons bonne note pour les 50 000 F CFA au lieu de 44 500 F CFA et les corrections seront faites immédiatement.*	• Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet • En régularisation et à l'avenir
5.5. Il a été effectué des dépenses de plus de 100 000 F C FA en espèces. Exemples des pièces de caisse n° : • 28 de 285 000 F CFA, frais de formation en embauche bovine ; • 30 de 285 000 F CFA, frais de formation en aviculture.	Non respect de la législation en vigueur au Burkina Faso.	Régler les dépenses à partir de 100 000 F CFA par chèque.	*Ces factures ont étés payées en espèces parce qu'il n'y a pas de banque à Gorom compte tenue de la situation sécuritaire.* *Néanmoins, nous prenons bonne note.*	• *Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet *Prochaines dépenses à partir de 100 000 F CFA • A l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
A.3) OCADES Caritas Burkina SED de Ouahigouya				
5.6. Il n'a été opéré de retenue à la source ni sur les indemnités de suivi rapproché du personnel imputant au projet ni sur les frais de formation en embauche ovine et en aviculture, ODP001 de 2 375 000 F CFA.	• Non respect de la législation en vigueur au Burkina Faso. • Pénalités en cas de contrôles des services des impôts.	Opérer la retenue à la source sur toute prestation de service supérieure ou égale à 50 000 F CFA.	*Il s'agit bien des indemnités versées aux agents émargeant sur le projet. Ce ne sont donc pas des prestations.*	• Comptable • A l'avenir
A.4) OCADES Caritas Burkina SED de Kaya				
5.7. Des avances ont été enregistrées dans le compte 42100000 « personnel avance et acompte » et imputées sur les fiches d'imputation dans le compte 4011000. De plus, les justificatifs y relatifs ont été classés avec les pièces d'avances en considérant les montants des dits justificatifs comme les montants des avances. Exemples des pièces de banque n° : • 5, avance à enregistrer 400 000 F CFA mais justificatifs de 325 500 F CFA considérés comme l'avance. • 20, avance à enregistrer 200 000 F CFA mais justificatifs de 170 000 F CFA considérés comme l'avance…	• Confusion • Sous estimation des sorties en banque. • Soldes banque erronés d'où rapprochements bancaires non fiables. • Compte 421 créditeurs à tort de 104 500 F CFA.	Enregistrer les avances dans le compte 47 des montants des chèques et rattacher les justificatifs aux pièces d'OD afin d'éviter les erreurs et procéder à de bonnes imputations.		• ∗ Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet ∗ Chargé de projet • En régularisation et à l'avenir
5.8. Il y'a eu des erreurs d'enregistrement : • des frais bancaires pour 15 479 F CFA ont été enregistrés pour 547 F CFA. Soit une différence en moins de 14 932 F CFA dans les dépenses ;	Sous-estimation (14 932 F CFA) et surestimation (104 500 F CFA) de dépenses à tenir compte en An 2.	Affecter les dépenses à leurs justes valeurs.		• Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet • Immédiatement et à l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
• l'OD n°1 dont justificatifs joints à la pièce d'avance n°5 enregistre en charges 400 000 F CFA alors que ses justificatifs sont de 325 500 F CFA soit un trop chargé de 74 500 F CFA ; • l'OD n°2 dont justificatifs joints à la pièce d'avance n°20 enregistre en charges 200 000 F CFA alors que ses justificatifs sont de 170 000 F CFA soit un trop chargé de 30 000 F CFA.				
5.9. Certains chèques ont été émis pour des dépenses en espèces sans passer par une caisse ou un compte de tiers.	• Caisse non formelle. • Non respect de postulats comptable.	Approvisionner la caisse en bonne et due forme avant d'effectuer les dépenses/prises en charge en espèces ou passer par des comptes de tiers.		• Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet • En régularisation et à l'avenir
5.10. La location de motos, pièce 22 de banque a été enregistrée pour 50 000 F CFA en banque (charge totale) alors que retenue de 2 500 F CFA réglée et enregistrée sous pièce n°24 et chèque effectivement de 47 500 F CFA d'où 2 500 F CFA enregistrés en sortie de trop de la banque.	Confusion.	N'enregistrer en banque que les montants des chèques.		• Personne à charge de la tenue de la comptabilité du projet • En régularisation et à l'avenir
5.11. Les pièces justificatives de contribution aux salaires portent à confusion. Y sont classés et le chèque libellé au nom de l'OCADES Kaya et des états d'émargement du personnel.	Confusion.	Classer soit le chèque libellé au nom de l'OCADES Kaya soit les états de paiement si le personnel perçoit chacun.		• Personne à charge de la tenue de la comptabilité du projet • A l'avenir
5.12. La copie du chèque n°0952702 a été utilisée pour justifier et la location de salle pièce de banque 21 et	Confusion.	Joindre à chaque pièce la copie de son chèque ayant servi, au règlement.		• Personne à charge de la tenue de la comptabilité du projet

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
la location des motos pièce de banque 22.				• En régularisation et à l'avenir
5.13. Le compte bancaire a généré des intérêts de 17 143 F CFA durant la période sous revue, 3 480 F CFA en octobre 2021, 7 614 F CFA en novembre 2021 et 6 049 F CFA en décembre 2021 mais non enregistrés dans la comptabilité .	Sous-estimation des fonds de 17 143 F CFA.	Enregistrer régulièrement les intérêts produits par le compte bancaire.	*Comme vous l'aurez bien souligné, ces frais n'ont pas été enregistrés dans la comptabilité pour les mois concernés néanmoins nous nous tâcherons de les corriger en les enregistrant dès janvier 2022.*	• Personne à charge de la tenue de la comptabilité du projet • A l'avenir
5.14. Les états de rapprochement bancaire établis sont erronés.	Perte de la valeur du contrôle à posteriori de la banque.	Etablir convenablement les états de rapprochement bancaire.		• Personne à charge de la tenue de la comptabilité du projet • A l'avenir
5.15. Des opérations paraissent dans le relevé bancaire mais non enregistrées dans la comptabilité : • retrait de 2 000 000 F CFA, • versement de 2 000 000 F CFA.	Enregistrements non exhaustifs.	Enregistrer exhaustivement les opérations dans la comptabilité du projet.	*Il convient de noter que cette transaction provient d'une erreur d'imputation de chéquier.*	• Personne à charge de la tenue de la comptabilité du projet • A l'avenir
B) FUNDACIÓN EDUCACIÓN Y COOPERACIÓN (EDUCO), membre 1 du Consortium				
5.16. La numérotation des pièces justificatives n'a pas été faite de façon continue. Exemples : • 1ère pièce 21140352 ; • 2ème pièce 21000261 ; • 3ème pièce 21100335 ; • 4ème 21450102 (sur la pièce justificative et n° 211480414 dans la comptabilité).	Perte de temps dans les contrôles.	Veiller à la numérotation continue des pièces justificatives.	*Nous n'avons pas de logiciel de gestion comptables dédié au projet pour énumérer des pièces de façon chronologique.* *C'est un journal unique pour tous les projets.* ***<u>NIZA</u> : Dans ce cas et au vu de l'obligation de compte spécifique au projet, il sied de procéder à une extraction logique pour permettre un contrôle adéquat.***	• ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • A l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
5.17. Certaines feuilles de brouillon A4 servant à coller les reçus de petit format n'ont pas été biffées avant utilisation.	Confusion.	Biffer les feuilles de brouillon A4 avant de les utiliser pour coller les reçus de petit format.	*La recommandation sera prise en compte.*	• ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • A l'avenir
5.18. De façon générale certains emplacements prévus sur les fiches d'autorisation de dépenses par caisse et d'expression de besoins tenant lieu de fiches d'imputation ne sont pas toujours renseignés.	Informations prévues non effectives.	Veiller au renseignement exhaustif des emplacements prévus sur les fiches d'imputation.	*La recommandation sera prise en compte.*	• ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • A l'avenir
5.19. Il y a eu apparemment un mélange à l'enregistrement des pièces n° 21000261 et 211000335. En effet, le montant de la pièce n° 21000261 répartie à l'enregistrement (3000 F CFA, 58 000 F CFA et 10 000 F CFA) pour un total de 71 000 F CFA ne correspond pas au montant de la pièce de 47 000 F CFA, soit une différence en plus de 24 000 F CFA. Et aussi, le montant de la pièce n° 211000335 répartie à l'enregistrement (5 000 F CFA, 106 000 F CFA, 52 000 F CFA, 71 000 F CFA et 32 000 F CFA) pour un total de 266 000 F CFA) ne correspond pas au montant de la pièce de 256 900 F CFA, soit une différence en plus de 9 100 F CFA. Et les justificatifs des enregistrements sous n° 21480077 de 26 000 F CFA et 1200 F CFA sont incluses dans la	• Confusion. • Surestimation des dépenses.	Enregistrer convenablement les opérations.	*Nous promettons de voir les pièces pour donner plus d'explications.*	• ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • En régularisation et à l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
pièce n° 21100335, soit encore 27 200 F CFA en plus. La pièce 21010394 du 13/12/2021 de 24 000 F CFA a été enregistrée pour 22 000 F CFA et les 2 000 F CFA enregistré sous le n°21010395				
5.20. Les pièces justificatives relatives aux enregistrements de décembre 2021 n'avaient pas été soumises à l'audit, qu'à l'issue du draft. Mais avec encore des pièces manquantes. Exemples des écritures : • du 01/12/2021 sous n° : ∗ 21140860 de 300 000 F CFA, frais de gardiennage + surveillance + sécurité novembre 2021 bureau de Kaya (poste 4.2.4) ; ∗ 2114086 de 238 000 F CFA, pause café déjeuner lors de la formation recyclage des animateurs VSLA ; • du 07/12/2021 sous n° : ∗ 21140932 de 192 471 F CFA, assurance santé et famille/Parfait ; ∗ 2114092 de 121260, assurance santé et famille/Mathieu ; ∗ 2114092 de 200 606, assurance santé et famille/Michel ;	• Perte de temps dans les contrôles. • Manque de pièces justificatives.	Veiller à rendre disponible toutes les pièces justificatives pour les contrôles.	*Nous demandons à voir la liste de ces écritures.* ***<u>NIZA</u> : En observation les écritures concernées. A l'occasion du draft c'était toutes les pièces relatives aux écritures de décembre 2021.***	• ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • Immédiatement

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
• du 10/12/2021 sous n° : ∗ 21141005 de 300 000 F CFA, frais de gardiennage+surveillance+sécurité de décembre 2021 ; ∗ 2114100 de 300 00 300 000 F CFA, frais de gardiennage+surveillance+sécurité de décembre 2021 ; ∗ 21450480 de 102 000 F CFA, frais de restauration/mission ; ∗ 21450480 de 4 000 F CFA, frais de communication/mission ; • du 17/12/2021 sous n° : ∗ 21000893 de 5 000 F CFA, frais de mission ; ∗ 21000887 de 5 000 F CFA, frais de mission ; ∗ 21000888 de 5 000 F CFA, frais de mission ; ∗ 21000886 de 5 000 F CFA, frais de mission ; ∗ 21000874 de 800 F CFA, frais de péage. • du 27/12/2021 sous n° ∗ 21141018 de 96 540 F CFA, assurance santé +famille				

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
/Adissa/PROMESSE ; ∗ 21141020 de 6 762 F CFA ; assurance corporelle /Adissa/PROMESSE ; • du 31/12/2021 sous n° ∗ 21560003 de 35 000 F CFA, règlement frais de nettoyage du bureau de Kaya ; ∗ 21010446 de 10 500 F CFA, règlement achat d'eau pour le bureau de Kaya ; ∗ 21010446 de 22 100 F CFA, règlement achat de matériel de nettoyage pour le bureau de Kaya.				
5.21. Le virement au partenaire CRUS, les salaires du mois de décembre 2021 et les acquisitions de matériel n'ont pas été soutenus de justificatifs avant enregistrement. Et pour le matériel n'ont été rendus disponibles que les appels d'offres, les offres et leurs analyses. Ecritures du 09/12/2021 n° : • 21450472 de 11 929 500 F CFA, virement au partenaire CRUS ; • 21310069 de montants multiples ; • 21140991 de 900 000 F CFA, GPS Garmin ;	• Perte de temps dans les contrôles. • Manque de pièces justificatives.	Soutenir toutes les écritures comptables de pièces justificatives.		• ∗ Chef de projet ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • En régularisation et à l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
• 21140919 de 2 250 000 F CFA, achat de tablettes ; • 21140919 de 1 650 000 F CFA, acquisition de photocopieuse ; • 21140919 de 160 000 F CFA, achat de clés USB ; • 21140919 de 650 000 F CFA, acquisition d'appareil photos ; • 21140919 de 80 000 F CFA, achat de clé de connexion ; • 21140919 de 520 000 F CFA, achat de disque dur ; • 21140919 de 750 000 F CFA, acquisition d'ordinateur ; • 21140919 de 750 000 F CFA, acquisition d'imprimante multifonction ; • 21140919 de 4 050 000 F CFA, acquisition d'ordinateurs portable.				
5.22. Une pièce justificative de 1 300 000 F CFA (1 235 000 F CFA de frais et 65 000 F CFA de retenue à la source), sans dénomination du projet, relative à des frais de gardiennage, de surveillance et de	Confusion.	Veiller à ne pas classer avec les pièces du projet des justificatifs qui ne lui sont pas imputables.		• ∗ Chef de projet ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
sécurité des locaux et installations de EDUCO à Ouagadougou et à Ouahigouya a été classée avec les autres pièces justificatives du projet mais non enregistrée dans sa comptabilité.				• En régularisation et à l'avenir
5.23. Au vu des justificatifs, il aurait été octroyé des avances aux districts sanitaires de Gourcy, Kaya, Ouahigouya, Yako et Séguénéga au cours de la période sous revue mais elles ne ressortent pas dans le tableau de suivi des avances aux partenaires établi par EDUCO.	Informations non exhaustives dans le tableau de suivi des avances aux partenaires.	Faire ressortir dans le tableau de suivi des avances aux partenaires toutes les avances octroyées durant la période sous revue.		• ∗ Chef de projet ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • A l'avenir
5.24. Les avances octroyées aux districts sanitaire et affectées pour certaines en charges n'ont pas été soutenues de justificatifs de dépenses que le chèque de l'avance, la demande de décaissement, la fiche d'expression de besoin et le budget. Exemples des pièces du 22/12/2021 sous n° : • 21480356 de 4 301 000 F CFA dont 4 138 920 F CFA en dépenses et 162 080 F CFA en reversement (Fada) ; • 21480355 de 3 304 000 F CFA en dépenses (Gourcy) ; • 21480353 de 2 099 000 F CFA en dépense (Kaya) ; • 21480352 de 3 150 000 F CFA en	Justificatifs insuffisants.	Soutenir les justifications d'avances des pièces effectives de dépenses.		• ∗ Chef de projet ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • A l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
dépenses (Ouahigouya) ; • 21480349 de 3 832 000 F CFA en dépenses (Yako) ; • 21480348 de 2 223 000 F CFA en dépenses (Séguénéga)				
5.25. Il n'a pas été établi de contrat dans le cadre de locations de véhicules. Exemples des locations sous pièces n° : • 21140414 du 09/07/2021 de 150 000 F CFA ; • 21140777 du 01/11/2021 de 150 000 F CFA ; • 21140743 du 9/11/2021 de 150 000 F CFA ; • 21140414 du 09/07/2021 de 150 000 F CFA.	Difficultés de situer les responsabilités en cas de problème.	Etablir des contrats de locations dans le cadre des locations des véhicules qui spécifient les responsabilités des deux (2) parties.	*Les originaux des bons de commande vous seront transmis.* ***NIZA : Ces bons de commande situent-ils les responsabilités en cas de problème ?***	• ∗ Chef de projet ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • A l'avenir
5.26. La Comptable n'a pas signé sur les états de prise en charge de frais de transport des participants non-résidents lors de la formation/recyclage des Animateurs VSLA sur la méthodologie de l'approche VSLA alors que des emplacements ont été prévus à cet effet [trois (3) états de la pièce n° 21100487 de 1 067 050 F CFA].	Manque de preuve qu'elle a vraiment perçu son dû.	Veiller à faire signer par tous les bénéficiaires aux emplacements prévus sur les états de paiement.		• ∗ Chargés des activités ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • En régularisation et à l'avenir
5.27. La Comptable du projet selon la liste du personnel est Mme Adissa ILBOUDO/ZARE alors que c'est une Elisabeth SAM qu'on retrouve sur les états de prise en charge lors de la	Confusion.	Etre explicite et harmoniser les informations dans tous les documents.		• ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
formation/recyclage des Animateurs VSLA sur la méthodologie de l'approche VSLA [trois (3) états de la pièce n°21100487 de 1 067 050 F CFA].				• En régularisation et à l'avenir
5.28. Certains reçus de caisse/factures ne portent pas la dénomination du projet. Certains ne portent que la dénomination EDUCO. Exemples des pièces n° : • 21100487 de 1 067 050 F CFA dont des reçus de caisse ; • 21100335 de 256 900 F CFA dont deux (2) reçus de carburant ; • 21010340 de 5 000 F CFA, achat d'eau ; • 21010305 de 3 000 F CFA, frais de taxi à Kaya.	Possibilité d'affecter au projet des dépenses qui ne lui sont pas imputables.	Faire rajouter la dénomination du projet par les fournisseurs sur toutes ses pièces justificatives.		• Acheteurs • En régularisation et à l'avenir
5.29. Les justificatifs de reversement des retenues à la source sur les prestations et IRF sur les loyers n'ont pas été rendu disponibles.	• Justificatifs non exhaustifs. • Pénalités pour règlements tardifs et en cas de contrôles des services des impôts.	Veiller au règlement des retenues opérées dans les délais prescrits et les soumettre au contrôle.	*Nous allons régulariser et présenter la quittance.*	• ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • En régularisation et à l'avenir
5.30. Des ordres de mission non visés ont été joints à des justificatifs de frais de mission. Exemples des pièces n° : • 21010124 du 24/09/2021 de 20 000 F CFA ; • 21450176 du 07/10/2021 de 52 500 F CFA ;	Manque de preuve de l'effectivité de la mission.	Toujours joindre des ordres de mission visés aux autres justificatifs de mission.	*Les ordres de mission ont été toujours visés à EDUCO.* *Nous allons prendre connaissance du dossier physique et vous revenir avec la conformité.*	• ∗ Missionnaires ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • En régularisation et à l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
21000371 du 07/10/2021 de 40 000 F CFA ; • 21000372 du 07/10/2021 de 22 500 F CFA.				
5.31. Il n'a pas été mis en évidence dans les états récapitulatifs globaux de paiement des salaires les noms et prénoms des salariés imputant au projet.	Perte de temps dans les contrôles.	Mettre en évidence dans les états récapitulatifs globaux de paiement des salaires, les noms et prénoms des salariés imputant au projet.	*Nous prenons note. A l'avenir nous allons souligner les noms des personnes qui émargent sur le projet.*	• ∗ Coordonnateur Administratif et Financier ∗ Comptable du projet • A l'avenir
Partenaires de mise en œuvre de EDUCO				
B.1) Association TABITAL-LOBAL				
5.32. Les pièces justificatives n'ont pas été numérotées.	Non respect de postulat comptable.	Numéroter toutes les pièces comptables.	*Nous vous assurons de la prise en compte immédiate de cette recommandation.*	• Comptable • Immédiatement et à l'avenir
5.33. Le journal banque par codes trié ne tient pas compte des entrées de fonds.	Informations partielles.	Veiller à l'enregistrement exhaustif des opérations.	*Nous vous assurons de la prise en compte immédiate de cette recommandation.*	• Comptable • En régularisation et à l'avenir
5.34. Des Réceptionnistes n'ont ni signé, ni mentionné leur identité sur des bordereaux de livraison. Exemples BL contenus dans les pièces justificatives : • du 27/12/2021, virement de 1 676 000 F CFA dont 380 000 F CFA de restauration ; • du 9/12/2021, chèque n°6479001 de 821 200 F CFA dont 223 250 F CFA de restauration.	Difficultés d'appréciation de l'effectivité de la réception de la restauration.	Requérir des bordereaux de livraison dans le cadre des restaurations et faire émarger et faire mentionner leur identité par les Réceptionnistes sur les bordereaux de livraison de la restauration.	*Cette recommandation sera prise en compte.*	• Réceptionnistes • A l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
De plus, il n'a pas été joint de bordereau de livraison aux autres justificatifs de restauration à l'occasion de la rencontre d'échanges avec les responsables d'établissement du Zondoma, chèque n°6479002 de 600 000 F CFA dont 185 250 F CFA de restaurations.				
5.35. Se référant au solde d'ouverture du seul relevé bancaire (décembre 2021) rendu disponible, des frais bancaires de 5 850 F CFA n'ont pas été enregistrés. Par conséquent, le solde banque de la situation de trésorerie (73 073 923 F CFA) diffère du solde banque du relevé bancaire (73 068 073 F CFA) de 5 850 F CFA.	Sous-estimation des dépenses de 5 850 F CFA à tenir compte en l'An 2.	Enregistrer exhaustivement les frais bancaires.	*Cette recommandation sera prise en compte.*	• Comptable • Immédiatement
5.36. Certains chèques ont été émis pour effectuer des dépenses en espèces mais sans passer par une caisse formelle. Exemples des chèques de : • 200 000 F CFA, paiement frais de carburant du véhicule de septembre à décembre 2021, chèque au nom de la Présidente ; • 200 000 F CFA, frais de communication de septembre à décembre 2021 du personnel, chèque au nom de la Comptable ; • 120 000 F CFA forfait frais de communication du Chargé de projet, du Secrétaire Exécutif et de	Non respect de postulat comptable.	Veillez à la tenue d'une caisse en bonne et due forme.	*Nous vous assurons de la prise en compte immédiate de cette recommandation.*	• Comptable • A l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
l'Animateur de septembre à décembre 2021, chèque au nom de la Comptable.				
5.37. L'exécution budgétaire ne fait pas ressortir les taux d'exécution par ligne, qu'un état dégageant un taux global a été mis à la disposition de l'audit.	Difficultés d'analyse.	Dégager les taux d'exécution par ligne dans l'exécution budgétaire.	*Cette recommandation sera prise en compte.*	• Comptable • A l'avenir
5.38. Il n'a pas été établi de rapprochement bancaire durant la période sous revue et le relevé bancaire rendu disponible ne concerne que décembre 2021.	Non respect de postulat comptable.	Rendre disponibles tous les relevés bancaires et établir des états de rapprochement bancaire mensuellement.	*Cette recommandation sera prise en compte.*	• Comptable • En régularisation et à l'avenir
B.2) Association pour la Promotion et l'Intégration de la Jeunesse du Centre Nord (APIJ/CN)				
5.39. Au deuxième point de l'article 4 « versement des fonds » de la convention de collaboration signée entre EDUCO et l'APIJ/CN, c'est la dénomination TIN TUA qui a été utilisée.	• Confusion. • Perte de validité du document contractuel.	Prêter plus d'attention dans l'établissement des conventions de collaboration, corriger la présente.	*La recommandation sera prise en compte.*	• EDUCO • Immédiatement et à l'avenir
5.40. Les pièces justificatives n'ont pas été numérotées.	Non respect de postulat comptable.	Numéroter toutes les pièces comptables et prévoir une colonne dans le fichier Excel a cet effet.	*La recommandation sera prise en compte.*	• Comptable • Immédiatement et à l'avenir
5.41. Une prise en charge de participants à une rencontre d'échanges avec les responsables d'établissement enregistrée pour 1 590 000 F CFA n'a été soutenue ni de TDR, ni de compte rendu/rapport.	• Justificatifs insuffisants. • Difficultés d'analyse.	Joindre des TDR et compte rendu/rapport aux autres justificatifs de rencontres.	*La recommandation sera prise en compte.*	• ∗ Chargé de projet ∗ Comptable ∗ Animateur En régularisation et prochaines rencontre
5.42. Il n'a pas été joint les bulletins de salaires aux justificatifs de salaires du Chargé de projet et de l'Animateur pris en charge à 100% par le projet.	• Justificatifs insuffisants. • Non respect de dispositions contractuelles.	Joindre les bulletins de salaires aux règlements des salaires et rendre disponibles les justificatifs relatifs aux	*La recommandation sera prise en compte.*	• Comptable • A l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
De plus, il n'a été reversé ni IUTS ni CNSS durant la période sous revue ne serait ce qu'au titre des mois de septembre à novembre 2021. Ecritures du 23/12/2021 de : • 1 520 000 F CFA, salaires des mois de septembre à décembre 2021 du Chargé de projet ; • 720 000 F CFA et 40 000 F CFA, salaires des mois de septembre à décembre 2021 de l'Animateur.		règlements des IUTS et CNSS.		
5.43. La Comptable perçoit une indemnité de 50 000 F CFA par mois sur laquelle il n'est pas opéré de retenue à la source.	• Non-respect de la législation en vigueur au Burkina Faso. • Pénalités en cas de contrôles	Opérer la retenue à la source sur toute prestation supérieure ou égale à 50 000 F CFA.		• Comptable • A l'avenir
5.44. Certains chèques ont été émis pour effectuer des dépenses en espèces et intitulés approvisionnements caisse dans les autorisations de paiement mais sans passer effectivement par une caisse formelle. Exemples des chèques relatifs aux écritures du 23/12/2021 de : • 140 000 F CFA, contribution aux frais de prestation de l'Agent de liaison, chèque au nom de la Comptable ; • 320 000 F CFA, paiement frais de carburant du Chargé de projet et de l'Animateur de septembre à décembre 2021, chèque au nom de la	Caisse non formelle.	Veuillez à la tenue d'une caisse en bonne et due forme.	*La recommandation sera prise en compte.*	• Comptable • A l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
Comptable ; • 120 000 F CFA forfait frais de communication du Chargé de projet, du Secrétaire Exécutif et de l'Animateur de septembre à décembre 2021, chèque au nom de la Comptable. De ce fait la situation de la trésorerie fait ressortir un montant de dépenses en caisse alors qu'il n'a pas été tenue de caisse formelle durant la période sous revue				
5.45. Un des principes d'établissement des rapprochements bancaires n'a pas été respecté. En effet des frais bancaires sont mis en suspens même si déjà enregistrés dans la comptabilité.	Non respect de postulat comptable.	Veiller à ne positionner en suspens les frais bancaires que lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans la comptabilité.	*La recommandation sera prise en compte.*	• Comptable • A l'avenir
B.3) Association TIN TUA (Développons-nous, nous-même, en langue gulmancema)				
5.46. Les pièces justificatives du projet n'ont pas été numérotées.	Non-respect de postulat comptable.	Numéroter les pièces justificatives du projet.	*Les pièces sont numérotées après la saisie des écritures.* *La recommandation sera prise en compte.*	• ∗ RAF ∗ Comptable • Immédiatement et à l'avenir
5.47. Les codes budgétaires ont été inscrits dans l'emplacement « n° pièce » des journaux par codes sur tableur Excel.	Traitements erronés.	Créer une colonne dédiée aux codes budgétaires dans les journaux banque par dates et les y renseigner au lieu d'utiliser l'emplacement dédié aux numéros des pièces.	*C'est un journal de dépenses qui ne retrace uniquement que les dépenses réalisées pour faciliter la ventilation budgétaire, et nous l'avons numéroté suivant les initiales du code budgétaire de la convention qui fait référence à nos numéros de pièces*	• ∗ RAF ∗ Comptable • Immédiatement et à l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
			La recommandation sera prise en compte.	
5.48. Le journal banque par codes ne tient pas compte des entrées de fonds.	Informations partielles.	Veiller au tri exhaustif des opérations consignées dans les journaux banque par dates.	*Ce n'est pas un journal banque, mais plutôt un journal de dépense. Le journal banque est à part entière qui est ci-joint.*	• Comptable • En régularisation et à l'avenir
5.49. Le chèque n° 20 de 25 000 F CFA (frais d'impression des modules de supervision VSLA) n'a pas été pris en compte ni dans le tri dit dans le grand livre dit EDUCO, ni dans les dépenses du TER et ni dans la situation de la trésorerie mais par contre pris en compte dans le rapport financier !	Manque de cohérence entre les mêmes données dans les différents documents.	Veiller à la concordance des mêmes données dans les documents en commençant par une tenue orthodoxe de la comptabilité et un tri exhaustif.		• ∗ RAF ∗ Comptable • Immédiatement et à l'avenir
5.50. Le montant total des dépenses au titre de la période sous revue est erroné du fait que des justifications d'activités ont occasionné des reversements non encore effectifs mais pris en compte comme des dépenses. Il s'agit des opérations avec les chèques n° : • 9069008 de 1 341 000 F CFA dont 545 000 de dépenses justifiées et 796 000 de reliquat à reverser ; • 9069010 de 675 000 F CFA dont 615 000 F CFA de dépenses justifiées et 60 000 F CFA de reliquat à reverser.	Surestimation des dépenses de 856 000 F CFA.	Retraiter les dépenses de la période sous revue.	*La recommandation prise en compte avec une reprise tenant lieu à deux reversements ci-joint le reversement fait sur le chèque n° 9069008 aux montants de 486000 F CFA et 310 000 F CFA. Et le reversement sur le chèque n° 9069010 au montant de 60 000 F CFA.* ***NIZA : Exécution budgétaire corrigée non reçue.***	• ∗ RAF ∗ Comptable • Immédiatement et à l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
5.51. Les fonds reçus n'ont pas été matérialisés avant enregistrement.	Non-respect de postulat comptable.	Matérialisez les fonds reçus avant de procéder à leurs enregistrements.	*Régularisation suivant avis de crédit scanné* ***<u>NIZA</u> : Avis de crédit non reçu.***	• ∗ RAF ∗ Comptable • Immédiatement et à l'avenir
B.4) Conseil Régional des Unions du Sahel (CRUS)				
5.52. L'Animateur de la zone de Grom, Kadidjatou GUIRA n'a pas émargé sur l'état de paiement des indemnités de sortie du mois de septembre 2021 avant d'entrer en possession de son dû de 70 000 F CFA.	Manque de preuve que l'intéressé a vraiment perçu son dû.	Veiller à l'émargement des bénéficiaires d'indemnités sur les états de paiement y relatifs.	*L'état sera régularisé*	• Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet. • En régularisation et à l'avenir
5.53. Les entrées (fonds reçus) et sorties (remboursements de préfinancement) de fonds n'ont pas été matérialisés avant enregistrement.	Non respect de postulat comptable.	Matérialiser toutes les opérations comptables avant enregistrement.	*En effet cela est pris en compte bien noté pour l'avenir.*	• ∗ Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet. ∗ Chargé de projet • En régularisation et à l'avenir
5.54. Les pièces justificatives des frais de carburant enregistrées et réclamées à l'issue du draft ne portent la dénomination du projet que celle du CRUS.	Possibilité d'affecter au projet des charges qui ne lui sont pas imputables et aussi d'imputer les mêmes pièces à d'autres projets.	Faire rajouter par les fournisseurs la dénomination du projet sur toutes les pièces justificatives.		• ∗ Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet. ∗ Chargé de projet • En régularisation et à l'avenir
5.55. Il n'a pas été opéré de retenue à la source sur les indemnités de sortie des Animateurs.	• Non respect de la législation en vigueur au Burkina Faso	Opérer la retenue à la source sur toute prestation supérieure ou égale à 50 000 F CFA.	*Ce ne sont pas des prestations de service mais plutôt des frais de sortie de terrain en d'autre terme des missions terrain. Il faudra*	• Personne en charge de la tenue de la comptabilité du projet.

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
	• Pénalités en cas de contrôles des impôts.		*être clair sur la prise en charge des animateurs.*	• A l'avenir
C) CCEB-BF/partenaires de mise en œuvre de AFLATOUN International, membre 2 du Consortium				
5.56. Il a été attribué dans certaines fiches d'imputation des codes budgétaires à des comptes de tiers. Exemples des pièces de banque n° : • 9/9 de 236 450 F CFA, Impôts règlement de retenue à la source ; • 03/10 de 190 871 F CFA, Impôts règlement d'IUTS ; • 13/11 de 190 871 F CFA, Impôts règlement d'IUTS ; • 15/11 de 36 750 F CFA, Impôts règlement d'IRF.	Non respect de postulat comptable.	N'affecter des codes qu'aux comptes de charges.	*L'affectation des codes budgétaires à des comptes de tiers (447800 retenue5% ,4472 IUTS et 44783 IRF) dans certaines fiches d'imputation nous sert de vérification sur un journal Excel par rapport à un journal SAGE où la charge brute est prise totalement en une écriture.* ***<u>NIZA</u> : le logiciel SAGE peut faire la même chose.***	• Comptable • En régularisation et à l'avenir
5.57. Certains chèques ont été émis pour des dépenses en espèces sans passer par une caisse ou un compte de tiers. Exemples des pièces de banque n° : • 1/11 de 3 500 000 F CFA, frais de transport et hébergement des participants pour la mise en œuvre de l'approche AFLATOUN par les compétences de vie sociale, éducatif et financière ; • 04/11 de 3 500 000 F CFA, frais de transport et hébergement des participants pour la mise en œuvre de compétences de vie courante y inclus	Non respect de postulat comptable.	Approvisionner la caisse en bonne et due forme avant de ressortir l'argent pour la personne en charge de l'activité ou répondant des autres ou libeller les chèques directement aux noms des personnes en charge de l'activité ou répondant des autres contre leurs comptes de tiers.	*Lors des ateliers de formation, un chèque est émis au nom du comptable pour le paiement des frais de transport de d'hébergement.* *Après paiement le reliquat est reversé directement dans la banque.* *Nous allons utiliser les comptes de tiers.*	• ∗ Coordonnatrice de programmes ∗ Comptable • A l'avenir

Observations	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des membres du Consortium et leurs partenaires de mise en œuvre	Responsables et délais d'exécution
les aspects liés à l'inégalité de genre ; • 14/11 de 3 000 000 F CFA, frais de transport et d'hébergement des participants à l'atelier sur le développement et l'adaptation des contenus auriculaires d'éducation de vie à Ziniaré ; • 34/12 de 500 000 F CFA, frais de carburant et de communication.				